L'évaluation de la Cour des comptes concernant l'attractivité des QPV s'est intéressé au quartier de la Bourgogne, à Tourcoing (Nord).

Dans son rapport, la Cour des Comptes analyse l'attractivité autour de 3 axes clés : «Habiter», «Éduquer» et «Implanter une activité économique». Pour les trois catégories de populations concernées par l'évaluation (habitants, parents, entrepreneurs). Elle s'articule plus précisément autour de 4 questions évaluatives :

 La politique de la ville prend-elle en compte les facteurs qui affectent l'attractivité des QPV?

A propos de la Bourgogne, la Cour des comptes affirme que les faiblesses et les atouts du quartier sont bien identifiés par les pouvoirs publics et que les institutions adaptent leurs pratiques aux difficultés spécifiques.

L'attractivité des QPV s'est-elle améliorée entre 2008 et 2018 ?

Plutôt non. Sur la période 2008-2018, et avant de le démarrage du NPNRU, aucune intervention majeure n'a été menée sur le quartier, qui présente des handicaps importants en terme surbains et sociaux. Dans l'ensemble le quartier fait l'objet de rejet.

• Les dispositifs publics ont-ils contribué à cette évolution ?

La stratégie en matière de sécurité a donné des résultats positifs, sans réussir à mettre fin à l'image négative du quartier. L'action publique n'arrive pas à améliorer structurellement la situation des habitants, à répondre aux dysfonctionnements du quartier et à faire évoluer son image.

• L'articulation entre la politique de la ville et les autres interventions des services publics a-t-elle permis de renforcer l'attractivité des QPV?

Plutôt oui. Le quartier bénéficie de dispositifs renforcés en matière de sécurité, et de politique éducative, correspondant aux difficultés particulières du quartier et aux besoins spécifiques de la population.

# En synthèse

### Cadre de vie / Habitat

Le Grand projet de ville (GPV) et une modeste intervention du PNRU dont a bénéficié le quartier de La Bourgogne dans les années 2000 n'ont pas suffi à lui donner un nouvel élan. Des handicaps urbains significatifs persistent : coupures et emprises urbaines renforçant l'impression d'enclavement, espace public de faible qualité, forme architecturale et état des logements médiocres en particulier du point de vue du confort thermique, alors que les surfaces y sont plutôt confortables. Le quartier accueille toujours des populations cumulant les fragilités sociales (surreprésentation de populations étrangères et immigrées, le taux de pauvreté en 2015 s'élève à 56,3 %...), et son attractivité résidentielle demeure très réduite.

Le quartier possède un tissu associatif actif, mais mal connu des habitants. Ils considèrent que les associations s'adressent uniquement aux personnes en difficulté et aux population étrangères. Le centre social en coeur de quartier fait figure d'exception et concentre l'essentiel des activités, il est apprécié par les habitants. Toutefois, la Cour déplore le peu de participation des habitants à la vie associative et démocratique.

Concernant la délinquance, les statistiques sur dix ans montrent que des résultats très sensibles ont été obtenus, notamment sur les atteintes aux biens. En effet, le climat social au quotidien ne montre pas de fortes tensions perceptibles. Toutefois l'action policière n'a pas été en capacité de répondre au sentiment d'insécurité, aux incivilités répétées et au trafic de stupéfiants. L'image du quartier à l'extérieur reste négative, et le sentiment d'insécurité est fort parmi certaines catégories d'habitants : il entraîne des pratiques d'évitement, concernant par exemple la scolarisation au sein du collège du quartier ou l'attribution des logements sociaux.

L'agglomération lilloise s'est saisie des enjeux de peuplement du parc de logements sociaux, en adoptant en 2016 une ambitieuse convention intercommunale d'équilibre territorial. Les premiers résultats observés montrent cependant que les attributions continuent de concerner des ménages à très faibles ressources, à l'inverse du rééquilibrage souhaité. Les effets d'image et la faible attractivité du quartier mettent en échec l'effort des institutions pour rééquilibrer les caractéristiques de la population.

Afin d'améliorer cette situation, le quartier bénéficie du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU). Il vise à une restructuration profonde du quartier en créant une trame viaire plus lisible mais surtout en renouvelant l'offre de logements par la démolition de la moitié des logements sociaux existants, la reconstitution de l'offre sociale se faisant intégralement hors du quartier. Compte tenu de l'image actuelle du quartier, la faisabilité commerciale de la construction de logements privés soulève toutefois des interrogations, pour réaliser l'intégralité du programme sur la durée du projet, sans laisser de terrains non urbanisés.

#### **Education**

Le secteur de La Bourgogne regroupe cinq écoles maternelles, deux groupes scolaires privés sous contrat avec l'État, un collège public et un collège privé. A la Bourgogne tous les établissements scolaires publics sont classés en REP+. Une part majoritaire des élèves étant issue de familles non francophones, les retards sont importants dès l'entrée en sixième et les résultats scolaires sont faibles.

L'enseignement privé est très présent dans le quartier puisqu'il regroupe 40% des élèves scolarisés, comme dans l'ensemble de la ville de Tourcoing. Le choix des parents en faveur du privé dès la maternelle constitue une tendance lourde qui va en s'accélérant. Pour autant les résultats n'y sont pas meilleurs.

Le collège du quartier, dont le taux d'occupation est de 69%, apparaît nettement moins attractif que les trois autres collèges publics de la ville. Alors que l'offre pédagogique est riche et adaptée aux besoins des élèves, l'image du quartier paraît être le critère déterminant du rejet.

Le label «cité éducative», attribué en 2019 au quartier de La Bourgogne, doit être un levier pour mener à bien des projets éducatifs mobilisant l'ensemble des institutions et acteurs du quartier au profit des enfants et des jeunes de la maternelle à la terminale et pour éviter le décrochage scolaire.

## Développement économique

L'activité économique dans le quartier se réduit aux commerces de proximité de la place centrale. Ces commerces sont assez peu attractifs et la clientèle provient quasi exclusivement du quartier. Le NPRU sera l'occasion de restructurer l'offre avec la requalification d'une friche industrielle jouxtant le quartier. Elle pourrait à la fois contribuer à le désenclaver et offrir des possibilités de développement économique et d'emploi pour le quartier.

• Pour aller plus loin : accéder au rapport, aux cahiers territoriaux et leurs synthèses Accès [1]

Dates: Jeudi 17 décembre 2020 - 11:45

**URL de la source (modifié le 25/01/2022 - 17:08):** https://www.irev.fr/thematiques/politique-de-la-ville-dsu/image-des-quartiers/attractivite/evaluation-de-lattractivite-0

#### Liens

[1] https://www.ccomptes.fr/fr/publications/levaluation-de-lattractivite-des-quartiers-prioritaires